
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTE FRANÇAISE

Session 2001-2002

12 MARS 2002

PROJET DE DECRET

PORTANT ASSENTIMENT A L'ACCORD DE COOPERATION,
ENTRE LE GOUVERNEMENT DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE DE BELGIQUE
ET LE GOUVERNEMENT DE LA REGION WALLONNE, D'UNE PART,
ET LE GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE TCHEQUE, D'AUTRE PART,
FAIT A PRAGUE LE 28 MARS 2001

RAPPORT

PRESENTE AU NOM DE LA COMMISSION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
PAR M. HOFMAN

(1) Voir Doc. n° 244 (2001-2002) n° 1.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre commission des Relations internationales a examiné au cours de sa réunion du 12 mars 2002(1) le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement de la Région wallonne, d'une part, et le Gouvernement de la République tchèque, d'autre part, fait à Prague le 28 mars 2001.

I. EXPOSE INTRODUCTIF DE M. HASQUIN, MINISTRE-PRESIDENT, CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES

C'est le 28 mars 2001, à Prague, que la Communauté française Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne ont signé cet Accord de coopération avec la République tchèque. Cette volonté d'aboutir à cet Accord tripartite, associant non seulement la Communauté française Wallonie-Bruxelles mais aussi la Région wallonne, s'inscrit dans un souci de visibilité, de cohérence et de complémentarité de notre action à l'extérieur, et ce d'autant plus à la lumière de l'adhésion prochaine des pays d'Europe centrale et orientale à l'Union européenne.

Cet Accord, loin d'être le début d'un rapprochement avec nos amis tchèques, s'inscrit dans la continuité de relations solides, entamées depuis déjà bien longtemps.

Nous avons, et ce à titre d'exemple, sept enseignants de la Communauté française Wallonie-Bruxelles en poste en République tchèque. Ces enseignants permettent, d'une part, de faire connaître et d'enseigner la langue française, et d'autre part, sont les témoins de notre Communauté dans ce pays. Cette coopération aux niveaux universitaire et scolaire sera d'ailleurs reconduite.

(1) Ont participé aux travaux de la commission:

MM. Bock, Damseaux, Mmes Derbaki Sbaï, Persoons, Servais-Thysen, MM. van Eyll, Bodson, Deghilage, Donfut, Hofman (Rapporteur), Istasse (Président), Walry, Desgain, Guilbert, Henry (en remplacement de M. Galand), Charlier et Lebrun.

Ont assisté aux travaux de la commission:

Mme Schepmans, Présidente du Parlement;
M. Van Goidsenhoven, collaborateur de Mme Schepmans, Présidente du PCF;

M. Bertoux, collaborateur au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

Mme Bost, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

Mme Idil, collaboratrice au cabinet de M. le ministre-président Hasquin;

M. Vanpetegem, expert du groupe PRL-FDF-MCC;

M. Serghini, secrétaire politique groupe PS;

Mme Wattiaux, experte du groupe PSC.

En outre, les auteurs et les artistes de la Communauté française ont participé à un grand nombre de foires littéraires et de festivals cinématographiques ou de musique. Certains créateurs belges francophones ont, par ailleurs, eu la chance de pouvoir exposer leurs œuvres en République tchèque. Il va de soi que le même accueil chaleureux a été réservé aux artistes de la République tchèque.

Comme vous pouvez le constater, cette coopération n'en est donc pas à ses débuts. La Communauté française a, il faut le rappeler, hérité de l'Accord culturel, conclu en 1947 entre la Belgique et la Tchécoslovaquie. C'est dans ce cadre que les relations bilatérales entre notre Communauté et la République tchèque ont connu un développement considérable et qui nous ont amené, l'année dernière, à vouloir formaliser cette coopération de manière plus spécifique.

La ville de Prague, outre sa beauté et son histoire qui en font une ville unique, est une ville essentielle pour notre Communauté et pour la Région wallonne. Elle abrite actuellement la seule Délégation Wallonie-Bruxelles en Europe centrale et orientale qui couvre, à elle seule, la Slovaquie, la Hongrie, la Pologne, la Roumanie et la Bulgarie. Comme le ministre-président nous l'avait déjà exposé lors de notre dernière rencontre, l'ouverture de nos deux nouvelles Délégations, à Bucarest et à Varsovie, permettra, il en est persuadé, une présence plus rationnelle et plus personnalisée dans la région.

Il est aussi important de rappeler que cette coopération s'inscrit non seulement dans la continuité de nos relations avec nos voisins tchèques, mais aussi dans un cadre plus large de relations privilégiées avec les pays d'Europe centrale et orientale. La République tchèque est, en effet, le cinquième Etat de cette région à signer un tel Accord avec nous. Dans la perspective actuelle d'une adhésion imminente des pays de cette région à l'Union européenne, et vu l'intérêt croissant que ces Etats semblent porter à la langue française, il est primordial pour notre Communauté de resserrer ses liens avec ces Etats.

Vous comprendrez donc pourquoi il est important pour la Communauté française de maintenir, mais surtout de développer ses relations privilégiées avec la République tchèque.

II. DISCUSSION GENERALE

M. Lebrun interroge le ministre-président sur la délégation de la Communauté française à Prague et sur son évolution depuis son installation en 1992.

Concernant l'implication des professeurs d'universités à l'Université Charles, la Commu-

nauté française avait via la APEFE des professeurs de français — appelés lecteurs — dans cette université qui était d'ailleurs extrêmement sélective.

L'Université Charles continue-t-elle à bénéficier de ses lecteurs? Par ailleurs, la collaboration avec la Tchéquie et la Slovaquie était via la APEFE déjà importante avant même la création de la délégation à Prague.

M. Lebrun souhaite connaître le nombre de lecteurs et demande au ministre-président s'il envisage de renforcer notre présence en Tchéquie et en Slovaquie.

Le ministre-président répond qu'il existe actuellement 11 lecteurs ou formateurs en République tchèque et en République slovaque, et qu'il désire poursuivre la présence de la Communauté française dans ces pays.

En ce qui concerne la délégation à Prague, le ministre-président répond que le délégué de la Communauté française se sentait un peu démuni face à l'étendue du territoire qu'il était censé couvrir. Par ailleurs, il était satisfait du fait notamment de la participation de la Commu-

nauté française, à ses collègues bilingues que ce soit dans les environs de Prague ou de Bratislava.

Le ministre-président confirme qu'il poursuivra et renforcera la présence de la Communauté française. L'ouverture prochaine d'une nouvelle délégation à Bucarest et Varsovie, renforcera notre présence en Europe centrale.

Enfin, concernant l'Université Charles, le ministre-président précise que parallèlement à la présence de lecteurs, il existe des collaborations scientifiques entre les universités qui se poursuivent sans même l'intervention de la Communauté française.

III. VOTES

L'article unique et le projet de décret sont adoptés à l'unanimité des 15 membres présents.

La commission fait confiance au président et au rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le rapporteur,

G. HOFMAN.

Le Président,

J-Fr. ISTASSE.